

Sommaire

- p. 2/ L'impact du Covid sur nos activités
- p. 3/ Ouverture du site Internet
- p. 4/ Sur l'ancienne décharge Marchetto/Balade découverte...
- p. 5/ Les aides d'Eau de Paris
- p. 6-7/ Transport à la demande/ Encore plus de poids lourds à Voulx/Méthanisation à Écuelles
- p. 8/ Bridgeoil remet le couvert
- p. 9/ Controverse autour du projet de casier pilote en Bassée
- p. 10-12/ Trois exploitations font le choix du bio/Brigade de la nature
- p. 13/ Sur les plastiques jetables
- p. 14/ L'agroécologie
- p. 15/ Charte de bon voisinage

Environnement Bocage Gâtinais

association loi de 1901 n°4/08906
1, place Gustave-Moufrond
77710 Treuzy-Levelay
siège social : Mairie de Dormelles
Tél. : 01 64 70 90 09

Courriel : ebg.gatinais@orange.fr

Page Facebook :

Environnement Bocage Gâtinais-EBG

Site : www.environnement-bg.fr

Incohérences

Édito LE BOCAGE GÂTINAIS EST UN MICROCOSME, miroir parfait des bouleversements qui mettent notre planète en surchauffe. Outre le Covid 19, l'actualité de ce début d'automne interpelle ses habitants, mais aussi les Franciliens, les Parisiens et tout citoyen conscient des coups de butoir assénés à la biodiversité.

Alors qu'il faut en finir avec les énergies fossiles et « mettre le paquet » sur les énergies renouvelables, le pétrolier Bridgeoil demande l'autorisation d'étendre sa plateforme et de forer dix puits supplémentaires sur sa concession de Nonville.

Alors qu'il faut préserver les arbres, merveilleux capteurs de gaz à effet de serre, plane toujours la menace de la destruction de 60 hectares de bois à Lorrez-le-Bocage pour permettre à la société GSM d'y extraire des chaillies.

Alors qu'il faut restaurer la qualité des sols et préserver ainsi la qualité de l'eau

– ce à quoi s'emploient des agriculteurs courageusement passés au bio chez nous –, le gouvernement vote le 6 octobre une dérogation à l'interdiction des

néonicotinoïdes pour les betteraviers.

Alors que... Cette litanie pourrait s'allonger encore.

Dans ce contexte, le gouvernement continue de détricoter le droit de l'environnement. Le projet de loi pour l'accélération et la simplification de l'action publique (Asap) a été voté par les députés en première lecture le 6 octobre. Son article 25 permet aux préfets de dispenser dans certains cas les industriels d'enquête publique au profit d'une simple consultation publique... en ligne. Et l'article 26 prévoit que les travaux pourront débiter avant même d'avoir décroché une autorisation environnementale ! Face à ce déferlement de nouvelles inquiétantes, EBG fait le choix des résistances citoyennes et a plus que jamais besoin de votre soutien.



► **Fabiola Sustendal**

présidente d'Environnement Bocage Gâtinais

L'impact du Covid 19 sur les activités d'EBG

AU PLACARD, les beaux projets prévus par notre association pour le printemps 2020 et qui figuraient dans le précédent numéro d'*EBG infos* ! La période de confinement a chahuté notre calendrier.

La découverte du marais de Larchant programmée le 16 mai est tombée à l'eau. Elle est remise au printemps 2021. Notre assemblée générale annoncée pour le 19 avril a dû être reportée elle aussi. Tous les rendez-vous sympathiques auxquels nous

vous invitons – comme la **Fête des plantes** à Cugny le 21 mai ou le **Festival Terre Avenir** à Veneux-les-Sablons début septembre – ont été annulés.

La crise sanitaire a surgi alors que nous étions en pleine campagne d'adhésions. Conséquence ? Nous avons récolté moins de cotisations que d'habitude. Il n'est pas trop tard pour sortir votre chéquier et/ou pour inciter vos amis et connaissances à rejoindre EBG. Ceci d'autant plus que nous avons

dû investir dans un nouvel ordinateur.

Notre équipe n'est pas restée les bras croisés au cours des mois précédents comme vous le constaterez au fil des pages de ce bulletin. Nous comptons donc sur votre soutien afin d'intensifier nos actions en faveur de l'environnement dans le Bocage gâtinais. Et n'oubliez pas que votre cotisation ouvre droit à réduction d'impôts !

► La rédaction

Après le déconfinement...

► Au jardin

Les membres du Bureau d'EBG

se sont réunis... en plein air le 24 juin pour préparer le premier Conseil d'administration de 2020, celui du 24 mars ayant été évidemment annulé. Ils ont aussi jeté les bases de l'assemblée générale et tiré des plans sur la comète pour l'avenir en tenant compte du fait qu'il faudra bien composer avec le Covid 19 pendant un certain temps. ►

► Premier CA 2020

Le Conseil d'administration a eu lieu le lundi 7 septembre à Flagy.

La salle prêtée par la mairie étant assez spacieuse, les distances de sécurité entre les participants ont été respectées sans problème.

Outre la préparation de l'assemblée générale, les administrateurs ont passé en revue les dossiers que suit EBG et ont échangé sur plusieurs sujets d'actualité préoccupants : la demande d'extension par la société Bridgeoil de sa plateforme pétrolière à Nonville (voir page 8), la menace de destruction de plusieurs hectares de bois à Lorrez-le-Bocage si la société GSM est autorisée à y exploiter des chaïlles, etc. ►

La 29^e assemblée générale d'EBG reportée à 2021

À CAUSE de l'aggravation de la crise sanitaire, l'équipe d'EBG a décidé d'annuler son assemblée générale qui devait se tenir le dimanche 18 octobre. Nous tenons à remercier vivement la commune de Villecerf qui avait mis – à deux reprises ! – sa salle



polyvalente à notre disposition (photo ci-contre). Nous remercions aussi Thomas Andrieux, chargé de mission énergie climat à Seine-et-Marne environnement, qui avait accepté d'animer une conférence-débat après l'AG. Ce n'est que partie remise. Et nous remercions bien sûr les adhérents qui nous avaient envoyé leur pouvoir, marquant ainsi leur attachement à EBG. Leurs nombreux messages d'encouragement nous touchent beaucoup. Nous nous retrouverons donc en 2021 et espérons que nous pourrions partager ce temps fort de la vie de notre association dans des **conditions normales, c'est-à-dire conviviales**. D'ici là, nous continuerons d'agir et de vous informer dans notre bulletin *EBG infos*, notre page Facebook et notre nouveau site Internet (voir page 3).

Notre Bureau et notre Conseil d'administration se réuniront bientôt, quitte à recourir à une visioconférence, pour faire le bilan de l'exercice 2019, peaufiner et consolider nos projets (balades-découvertes, ateliers divers...), tracer des pistes pour l'avenir. EBG doit se renforcer et a besoin, comme toute association, d'adhérents plus nombreux et impliqués. Sans vous inonder de messages électroniques, nous vous tiendrons au courant de l'essentiel de la vie de notre association. Transmettez-nous par e-mail ou par téléphone toute information utile à la défense de notre environnement. ►

www.environnement-bg.fr

Le site Internet d'EBG est ouvert !

CINQ ANS après la création de sa page Facebook, EBG inaugure son site Internet échafaudé... pendant la période de confinement avec l'aide d'une jeune adhérente. D'une architecture simple pour les navigateurs, www.environnement-bg.fr reflète la vie de l'association et suit de près l'actualité du Bocage gâtinais.

Avec sept rubriques* au menu, le site d'EBG offre assez de souplesse pour s'enrichir – avec votre collaboration – de nouvelles informations ainsi que des photos et croquis éclairants. Le logiciel choisi permet une consultation aisée tant sur un ordinateur que sur un Smartphone. Pas besoin de loupe pour y voir clair !

Au parfum en quelques clics

Grâce à la rubrique « À propos », vous serez incollable sur les origines d'EBG, ses missions et ses moyens d'action. En cliquant sur l'onglet « Vie de l'association », vous serez au courant de nos activités passées et à venir : conférences-débats, stands, balades et visites, ateliers, etc.

Vous voulez des nouvelles de votre ville ou de votre village, savoir quels dossiers EBG y a suivis ou est en train de suivre ? Rendez-vous dans « Échos du Bocage » où les communes sont classées par ordre alphabétique. La rubrique « Vivre en vert » comporte les bonnes adresses gourmandes de notre région faciles à repérer sur la carte. Aidez-nous à promouvoir ces circuits courts en nous signalant les producteurs respectueux de l'environnement que nous n'aurions pas détectés. Il suffit d'envoyer un mail à ebg.gatinais@orange.fr ou de nous passer un



coup de fil. « Vivre en vert » propose aussi des tuyaux pour jardiner écolo.

Des archives et des outils

Le site permet évidemment de télécharger les derniers bulletins d'EBG infos. Il inclut une boîte à outils où sont rangés statuts, fiche d'identité, affichettes, bulletin d'adhésion, etc. ainsi qu'une série de liens utiles. Enfin, il offre la possibilité d'adhérer en ligne en cliquant sur HelloAsso (paiement sécurisé). Merci d'en parler un maximum autour de vous !

* Accueil, À propos, Vie de l'association, Échos du Bocage, Vivre en vert, Bulletin, Boîte à outils.

Aux côtés des associations amies

► **Vigilance Environnement**

a tenu son AG le 31 janvier à La Grande-Paroisse. Trois membres d'EBG y ont participé et y ont été reçus chaleureusement. Les deux associations sont sur la même longueur d'ondes et partagent le souhait de collaborer chaque fois que nécessaire, ce qui s'est passé moins d'un mois plus tard sous l'impulsion de France Nature Environnement Seine-et-Marne (voir p.4). ID

► **CourCommune**

a tenu son assemblée générale le 23 février à Voulx. Elle a notamment rendu compte des ateliers « On s'fait mousser » – expérimentés avec EBG l'automne et l'hiver derniers – en présence de deux membres de notre association. ID

► **France Nature Environnement Seine-et-Marne**

a sollicité EBG pour que l'un de ses membres siège à son Conseil d'administration. C'est ainsi que l'un de nos administrateurs, Louis-Marie Barnier, y a été élu ce printemps. Voilà qui renforcera encore nos échanges constructifs. ID

« On s'fait mousser » : on continue

LES PRODUITS D'ENTRETIEN du commerce, lessives, produits ménagers... sont très polluants et peuvent provoquer des allergies. Quant aux éponges synthétiques, ce sont des nids à microbes et elles ne sont pas biodégradables. On peut trouver sur Internet de nombreuses recettes mais lesquelles choisir et sont-elles sans danger ?

Notre association a donc décidé d'organiser des ateliers afin d'essayer des recettes de produits moins polluants. La première « édition » a eu lieu à Voulx en collaboration avec CourCommune. Les ateliers permettent aux participants d'échanger des trucs et astuces pour que chacun puisse trouver la formule qui lui convient, sache comment la conserver et comment l'utiliser. EBG a proposé à plusieurs villages d'organiser ces ateliers, ouverts à tous, soit par l'intermédiaire du CCAS (centre communal d'action sociale), soit en collaboration avec une association. Alors si vous ne maîtrisez pas tout sur l'utilisation du bicarbonate de soude et du vinaigre blanc ou sur le tissage des tawashis, ces ateliers sont faits pour vous !

Prenez contact avec EBG à l'adresse suivante : ebg.gatinais@orange.fr ID **Véronique Greillot**

Expédition sur l'ancienne décharge Marchetto à Montereau



BOTTES, IMPERMÉABLES ET

CAPUCHES de rigueur en cette fin février 2020 pour les neuf « explorateurs » partis à la découverte de l'ancienne décharge Marchetto au lieu-dit La Pisserotte à Montereau.

L'objectif de cette balade ? Constat *de visu* l'état du site qui se trouve en haut du coteau de la Seine et en contrebas duquel la mairie de Montereau envisage de construire un lotissement.

C'est Marie-Paule Dufлот, vice-présidente de France Nature Environnement Seine-et-Marne, qui a invité des membres d'EBG et de Vigilance Environnement (VE) à l'accompagner sur le terrain. Dès le 29 janvier, lors de la commission de conciliation en matière d'urbanisme, elle avait

fait part de l'inquiétude de FNE face au **non-respect par M. Marchetto de l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2001.**

Cet arrêté précisait que l'ancienne décharge devait être suivie durant quarante ans. Inquiétude totalement partagée par EBG et VE une fois sur les lieux : l'accès étant impraticable, chacun a eu la preuve tangible que le site était à l'abandon. Or, les lixiviats de la décharge – fractions liquides produites par les déchets sous l'action de la pluie et de la fermentation naturelle – doivent s'écouler dans un bassin étanche situé en contrebas. Ce bassin devait être entretenu afin que les lixiviats ne se répandent pas dans les terrains alentour. Pourquoi n'était-ce pas le cas ? Et comment mûrir le projet d'un lotissement dans

de telles conditions ? FNE Seine-et-Marne a donc interrogé l'Union départementale de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (UD DRIEE 77) à ce sujet. Les services de l'État ont-ils entrepris des actions à l'encontre de M. Marchetto qui ne respecte pas l'arrêté préfectoral ? La DRIEE n'a pas tardé à répondre. La société Marchetto a été liquidée, a-t-elle expliqué. **D'ici à fin 2020 ou début 2021, « tout permis de construire devra être accompagné d'une attestation d'un bureau d'études habilité confirmant que la pollution résiduelle est compatible avec ce nouvel usage. En l'espèce, des analyses de sols (et gaz des sols) devront être menées. »** ► F.S.

Rendez-vous le 31 octobre aux Basses Godernes

BALADE DÉCOUVERTE

EBG VOUS INVITE à visiter l'espace naturel sensible (ENS) des Basses Godernes le samedi 31 octobre, de 10 heures à midi, avec un guide de l'association Le Lorient. **Rendez-vous à Champagne-sur-Seine au parking situé au bout de la rue de l'Aqueduc.**

Le site se trouve dans une boucle de la Seine, avant que le fleuve s'enfonce dans le massif forestier de Fontainebleau. Il présente un habitat privilégié pour une multitude de plantes et d'oiseaux dont le pic épeichette, la sittelle et la fauvette. Les places sont limitées à 15, mais il y a possibilité, si on est plus nombreux, de

constituer deux groupes. Réservez vite la vôtre en envoyant un e-mail à ebg.gatinais@orange.fr ou en téléphonant à EBG au 01 64 70 90 09 pour que l'on puisse s'organiser.

► Théo Hennemann



LORREZ-LE-BOCAGE

Eau de Paris encourage les systèmes agricoles préservant l'eau

C'EST UNE PREMIÈRE en France ! Eau de Paris a lancé début 2020 un dispositif d'aides financières pour les agriculteurs qui exploitent des terres proches des points de captage et s'engagent à développer des pratiques respectueuses de l'environnement. Ce régime, cofinancé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, a été approuvé par la Commission européenne le 13 janvier 2020.

L'objectif ? Améliorer de façon durable la qualité de l'eau des captages et, par conséquent, éviter de créer des filières de traitement supplémentaires. Chez nous, dans la vallée du Lunain, la source de

Villeron est la plus contaminée en nitrates. Les concentrations sont également préoccupantes à la source de Villemer. C'est pourquoi Eau de Paris épaula les agriculteurs désireux de faire évoluer leurs pratiques.

Ceux qui se convertissent au bio bénéficient d'aides financières durant sept ans (450 euros par hectare les cinq premières années).

Les conventionnels peuvent décrocher des aides pendant six ans sous certaines conditions. Eau de Paris a mis en place deux mesures différentes à leur intention. L'une concerne les céréaliers pour réduire le recours aux produits phytosanitaires et

limiter les pertes de nitrates (environ 200 euros par hectare). L'autre concerne les éleveurs pour développer des prairies permanentes sur les aires d'alimentation de captage (de 260 à 300 euros par hectare).

Dès la première année, les agriculteurs obtiennent un acompte de 70 %, le solde étant versé l'année suivante. L'affaire est donc traitée très vite et chacun profite en outre d'un accompagnement technique de qualité. ▮

Pour plus de détails, contactez Marion Pavy, responsable du pôle Agriculture et Territoire : marion.pavy@eaudeparis.fr ; tél. : 01 64 45 22 04 ou 06 79 31 53 50.

Oui à la protection des captages de sources

EAU DE PARIS souhaite instaurer des périmètres de protection autour des captages des sources de Bourron, Villeron et Villemer situés sur les territoires de Bourron-Marlotte, La Genevraye et Villemer. Son projet a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est terminée le 12 septembre. L'enjeu ? Éviter la pollution de l'eau par des produits phytosanitaires.

EBG a donné un avis très favorable sur ce dossier. Vous pouvez le consulter sur www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques (observation n°17). ▮

ESPACE DES HABITANTS DE VILLEMER (MSL)

La permaculture pour tous

KADIR CAVDAR, stagiaire à l'Espace des Habitants de Villemer, a été recruté dans le cadre du projet « Permaculture » initié par les habitants du village. Il explique les origines et les actions de ce réseau local.

« Déjà 30 inscrits par mail donnent vie à ces rencontres. Le groupe ne cesse de s'agrandir et est accessible notamment sur Facebook : Vie sociale CCMSL », dit-il.

Les ateliers sont ouverts à tous et proposent d'échanger sur un thème chaque jeudi matin.

Exemples – attractifs ! – de quelques sujets déjà abordés : les plantes sauvages et comestibles (atelier animé par François Thévenon) ; la fabrication de oyas, pots en argile qui diffusent de l'eau pour un arrosage écologique des

plantes ; comment récupérer son eau, son bois ; atelier céramique animé par Julia d'Objectif Terre.

Des visites sont aussi organisées permettant échanges de conseils et découvertes entre particuliers ou sur des projets associatifs liés à la permaculture sur notre territoire.



La visite du 30 juillet dernier a eu lieu au château de Rebours, la démarche étant de suggérer des idées d'aménagement de l'espace naturel sensible (ENS) aux élus de Villemer.

Au préalable, Fanny, créatrice de l'association Grinn, avait reçu le groupe dans son jardin à Dormelles, qu'elle exploite en permaculture. À cette occasion, une visite chez une apicultrice voisine avait été organisée.

Sur le site de l'Espace des Habitants l'aménagement d'un terrain planté d'herbes aromatiques devrait prochainement voir le jour. En août, les activités ont été suspendues, mais des rencontres sur le thème de la permaculture ont lieu chaque jeudi matin au Potager du Roy (en face du Château de Saint-Ange) à Villecerf, animées par Fanny. ▮ **D. N.**

Contact et inscription à l'Espace des Habitants : 01 64 32 81 83.

SUD SEINE-ET-MARNE

Le transport à la demande : un service à adopter



DEPUIS LE MOIS DE FÉVRIER les communautés de communes de Seine-et-Marne ont mis en place des transports à la demande (TAD) pour remplacer les bus. Les trajets s'effectuent en minibus de 9 places sur réservation, toute l'année du

lundi au vendredi, hors jours fériés entre 6 h et 20 h.

Pour la Communauté de communes Moret-Seine-et-Loing, le point principal est la gare de Moret-Veneux-les-Sablons. Les horaires sont fixés en fonction des

arrivées et départs de trains, le matin et le soir. Chaque commune de la CCMSL peut être desservie. Le réseau est divisé en trois zones. Les minibus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour profiter de ce service disponible exclusivement sur demande, il suffit de s'inscrire et de réserver son trajet soit par Internet soit par téléphone. Un message vous préviendra 30 mn avant le départ. Les conditions tarifaires sont identiques à celles du réseau de bus « classique ». Il faudra valider votre titre de transport à la montée ou acheter un ticket auprès du chauffeur. **► V. G.**

Pour en savoir plus et réserver votre trajet :

• un site : tad.idfmobilites.fr ;

• un service de réservation :
09 70 80 96 63.

• une application dédiée : **TAD Île-de-France Mobilités.**

VOULX

Encore plus de camions, encore plus de bruit et d'insécurité

De nombreux habitants de Voulx, de Villeflambeau et d'autres petites communes sont en colère. La D 219 qui traverse Voulx subit encore plus de trafic depuis l'interdiction de circulation des poids lourds (PL) sur l'axe D 403 Montereau Nemours.

ALORS que notre demande d'interdiction de circulation des poids lourds pour Voulx n'a pas abouti en 2012 avec entre autres motifs que « les nuisances que vous supportez ne peuvent être autoritairement transférées dans d'autres communes et ainsi à d'autres Seine-et-Marnais sans concertation » (Cf. courrier du Conseil

départemental), un arrêté a bien été accordé sur l'axe Montereau Nemours D 403, avec pour conséquence directe le report du trafic des PL sur la D 21 à Voulx.

Sans concertation

Comment cette décision a-t-elle pu être prise sans concertation avec toutes les parties prenantes du Sud Seine-et-Marne impacté par le trafic de poids lourds ? Les habitants de Voulx et des villages voisins ne peuvent l'accepter et réclament aussi cette interdiction.

Voulx est un nœud routier où convergent les poids lourds de la D 219 et la D 28 qui se rendent plus au nord du département. **C'est aussi un pôle rural** relais où se retrouvent les habitants des



Une « scène » qui est hélas monnaie courante à Voulx.

villages voisins. Le centre bourg souvent bloqué amène les poids lourds à des manœuvres dangereuses, et quand l'activité du centre est plus calme comme le matin tôt, ils « déboulent » le plus vite possible dans les rues du village. Afin d'éviter Voulx, véhicules légers et poids lourds n'hésitent plus à emprunter des axes secondaires, traversant hameaux et campagne à toute vitesse, impactant de fait tout un bassin de vie. **»»**

» Alors que la poursuite du contournement de Voulx n'est toujours pas budgétisée et votée au Conseil départemental, il est plus que temps que les autorités compétentes prennent les bonnes décisions. Les habitants n'en peuvent plus des poids lourds, source de nuisances sonores, de pollution, impactant leur santé, leur vie quotidienne, leur sécurité... Les poids lourds toujours plus gros n'ont rien à faire dans nos rues, leurs déplacements nécessitent des infrastructures en conséquence.

Le droit de vivre paisiblement

À l'heure du tourisme rural et des déplacements en mode doux comme le vélo, est-il possible pour les habitants du bassin de vie de Voulx d'utiliser ce mode de déplacement ? La réponse est NON.

Le territoire de Voulx dispose de nombreux potentiels : ruralité en Île-de-France, bords et îles de l'Orvanne, commerces et services de proximité, jolis chemins, petits axes permettant de rejoindre l'Yonne et le Loiret, gares de Montereau ou Moret...

Tout existe pour le bien-être des habitants, promeneurs et touristes, tout est mis à mal par la circulation des poids lourds...

Le Conseil départemental a dévoilé le 18 juin la marque de son territoire : « Seine-et-Marne, Vivre en grand », faisant valoir les multiples atouts d'une qualité de vie exceptionnelle à proximité de Paris. Paradoxe ? Oubli d'un territoire ? Alors, les habitants du bassin de vie de Voulx réclament le droit de pouvoir vivre ensemble paisiblement et en sécurité. La déviation est commencée, sa poursuite discutée depuis plus de vingt ans, or les interdictions de circulation des poids lourds sont en définitive possibles. À nos représentants et décideurs de répondre maintenant aux attentes de la population.

▮ **Isabelle Barrois**

Association SOS Voulx

ÉCHELLES (MLO)



L'usine de méthanisation, en cours de construction, produira du biogaz à partir de matières organiques et animales.

Naissance d'une unité de méthanisation

LE DÉMARRAGE du chantier nous amène à revenir sur ce sujet déjà abordé longuement dans les numéros 49 et 50 d'*EBG infos*.

La société Équimeth a lancé son chantier proche du site EDF des Renardières début juin 2020 et la pose de la première pierre a eu lieu le 14 septembre. Cette usine est censée injecter de 10 à 15 % de gaz méthane dans le réseau actuel conformément à la loi de transition énergétique de 2015. Ceci pour alimenter en biométhane les six anciennes communes de Moret-Loing-et-Orvanne, Saint-Mammès, Thomery, Champagne-sur-Seine, Avon et Fontainebleau.

Parallèlement, une charte nommée CapMétha 77 établie par les autorités départementales prévoit d'atteindre 75 % d'autonomie en gaz biométhane en 2030.

Comment ce gaz est-il produit ?

Il s'agit d'utiliser les matières organiques animales ou végétales issues de la restauration, des déchets agricoles, des centres équestres, des industries agroalimentaires, etc., en les faisant fermenter pour produire du méthane en l'absence d'oxygène.

Quels sont les risques de nuisances ?

EBG a participé à l'enquête publique en coopération avec France Nature Environnement Seine-et-Marne (voir n°49).

Les risques évoqués (voir n°50) sont les **non-respects des engagements** pris lors de l'enquête publique et les dérogations parfois accordées.

Ce type d'installation produit des digestats qui sont les matières restantes après fermentation et sont destinés à être épandus dans les champs en tant que fertilisants ; alors se pose, entre autres, le sujet actuel de la distance par rapport aux zones habitées.

Considérant les inquiétudes concernant les mauvaises odeurs, l'épandage et ses conséquences, ainsi que le trafic routier, l'industriel répond que tout est réalisé dans un cadre réglementaire très strict (*La République de Seine-et-Marne* du lundi 8 juin 2020).

▮ **Guy Largillière**



NONVILLE

Bridgeoil remet le couvert

Coup de tonnerre le 24 août dans le Bocage gâtinais : Bridgeoil demande d'ouvrir des travaux miniers sur sa concession de Nonville afin de pouvoir étendre sa plateforme pétrolière et de forer dix puits supplémentaires. Notre association s'est aussitôt mobilisée pour contester ce projet insensé.

EBG A DONNÉ L'ALERTE sur sa page Facebook dès le 24 août en relayant le premier avis d'enquête publique paru ce jour-là dans la presse : 1 251 personnes ont été touchées dont les journalistes locaux. L'essentiel, au départ, était de faire circuler l'information avant d'étudier le dossier de Bridgeoil mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne le 19 septembre, date de l'ouverture de l'enquête publique qui ne dure qu'un mois.

Au mépris des riverains

Les Nonvillois sont en première ligne depuis le 17 juillet 2009 lorsque Bridgeoil a obtenu l'attribution de la concession dite de Nonville pour une durée de vingt-cinq ans, soit jusqu'en 2034 (et même 2039 s'il obtient une « rallonge »). Ils subissent le bruit des forages, le trafic de camions, les nuisances olfactives dues aux émissions du gaz H₂S et ils en ont plus qu'assez. En juillet 2017, le pétrolier a demandé d'étendre sa concession au sud sur les territoires de Nonville, Darvault et Treuzy-Levelay⁽¹⁾, mais il n'a pas reçu l'accord du ministère dans les délais (en février 2020) et il a introduit un recours. En août 2019, il a récidivé en demandant une extension de sa concession à l'est sur les territoires de Nonville, La Genevraye, Nanteau-sur-Lunain, Treuzy-Levelay, Villemaréchal et Villemer. EBG a réagi en lançant une pétition qui a recueilli 1 895

signatures⁽²⁾. Le ministère a jusqu'en janvier 2021 pour répondre à Bridgeoil. Enfin, cet été, le pétrolier a remis le couvert au mépris des riverains. Dès le 15 septembre, le Conseil municipal de Nonville a d'ailleurs voté à l'unanimité contre ce projet.

Un grand élan de solidarité

De son côté, EBG a préparé une pétition électronique intitulée « Refusons l'extension de forages pétroliers à 4 km de la forêt de Fontainebleau et ailleurs ». Elle était assortie d'un mini-site permettant de comprendre les risques de l'exploitation du pétrole pour les habitants et le territoire. Car le projet de Bridgeoil va bien au-delà des frontières de Nonville. Exemple : en cas d'accident lors des forages ou de l'exploitation, les champs de captage d'eau potable de Villeron et Villemer pourraient être pollués. Or, cette eau est destinée à la

consommation de 300 000 Parisiens et la même nappe souterraine alimente les communes locales.

Notre pétition a vite pris de l'ampleur, y compris au niveau national. À l'instant T où notre bulletin part à l'imprimerie, elle a déjà recueilli 13 637 signatures, dont celle de Yann Arthus-Bertrand ! France Nature Environnement Seine-et-Marne, à laquelle EBG est affilié, a soutenu notre démarche. Le président de l'Association des maires ruraux de Seine-et-Marne, François Deysson, a relayé l'information sur son site. Autant de marques de solidarité qui donnent de l'énergie à notre association. **Le lundi 19 octobre**, à la fin de l'enquête publique, EBG a remis sa pétition au commissaire enquêteur avec un courrier argumenté. Chacun sait qu'il est urgent de sortir des énergies fossiles en partie responsables du réchauffement climatique sur la planète Gâtinais comme sur la planète Terre.

► **Fabiola Sustendal**

(1) voir EBG infos n°46. (2) EBG infos n°51.

MAROLLES-SUR-SEINE

Le projet de Parc Napoléon à l'arrêt

PAS DE PARC Napoléon ? Une bonne nouvelle pour la biodiversité, une mauvaise nouvelle pour les « Grenadiers » et « Voltigeurs ». Encore une fois, *La République de Seine-et-Marne* nous informe à propos de l'Empire ! En effet, dans son édition du lundi 15 juin 2020, elle titrait : *Avenir incertain pour le Parc Napoléon...*

EBG, qui en son temps participait aux débats du Scot* Seine-et-Loing, se souvient d'un projet de 350 hectares, passé à 56, parking compris, de financiers chinois et d'un afflux de touristes comme à Disney. Il fallait que les communes du Smeq* cèdent... à Marolles-sur-Seine leur quote-part de terrains agricoles, urbanisables, et alors « ça faisait la rue Michel ».

La communauté de communes du Pays de Montereau envisage d'accueillir des entreprises sur le site, ce qui retardera forcément cet hypothétique projet. Même Yves Jégo, ancien maire de Montereau, initiateur du projet, semble résigné car les investisseurs pressentis sont frileux à cause de la crise sanitaire, voire absents, considérant la durée et le coût du chantier occupé en partie par les carrières. Le problème écologique se pose également avec **une zone classée Natura 2000**. La Bassée abrite une importante biodiversité tant sur le plan faunique que floristique.

Que d'embûches pour ce pauvre Napoléon-land ! ► **G. L.**

* Scot Seine-et-Loing : schéma de cohérence territoriale élaboré par le Smeq, syndicat mixte d'études et de programmation qui intègre 44 communes.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Controverse autour du projet de casier pilote en Bassée

Une enquête publique concernant un projet de construction d'un casier pilote dans la Bassée s'est terminée le 10 juillet 2020, après avoir recueilli les avis des parties intéressées, plutôt négatifs. Ce casier fait partie d'un vaste projet de neuf casiers de 2 300 ha.

LE CASIER PILOTE comprend un réservoir endigué et une station de pompage ; il impacte quatre communes, Châtenay-sur-Seine, Égigny, Balloy et Gravon, sur d'anciennes sablières.

Pas de consensus

Le but est de protéger l'Île-de-France et Paris des inondations provoquées par la Seine, en retenant le pic de crue de la Seine au moment où celui de l'Yonne la rejoint, en pompant et stockant l'eau dans ces casiers durant deux semaines. En aval, la hauteur de la Seine baisserait de 20 à 60 cm (en fin de travaux). Les crues n'ont lieu que tous les cinq ou six ans.

Les travaux du casier débuteraient en 2021 pour finir en 2024. Les parties intéressées par l'enquête publique attendent les réponses à leurs interrogations, le rapport d'enquête et l'avis de la Préfecture sur l'intérêt public du projet en octobre. Nicolas Hulot, ancien ministre de l'écologie, et les experts de la préfecture de Seine-et-Marne ont pu constater qu'il n'y avait aucun consensus sur ce projet, malgré la valorisation de 53,3 ha de sites écologiques prévue par le projet de l'Établissement public territorial de Bassin (EPTB), et malgré la protection des animaux aquatiques par des grilles empêchant l'accès aux casiers. Cette valorisation ne concernerait que des sites situés en dehors de la zone impactée. L'EPTB serait acquéreur d'une partie des terrains ; d'autres terres ne seraient



utilisées qu'en période d'inondation, moyennant une indemnisation des propriétaires, en tout 309 parcelles.

Préserver la zone humide

Les associations de propriétaires concernés s'interrogent sur l'efficacité du projet, sur le périmètre de l'enquête qui ne concerne qu'un casier, sur les problèmes d'étiage (basses eaux causées par la sécheresse), sur l'absence enfin de reconnaissance du rôle que jouent les sablières comme zone naturelle d'expansion des eaux, les casiers restant vides en dehors des périodes d'inondation. L'assèchement serait très préjudiciable à la préservation des zones humides, de la flore et de la faune. La Bassée est classée en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (znieff) n° 1 et 2, elle fait partie des zones les plus importantes de France. Elle est classée par l'Europe en zone de protection spéciale (directive oiseaux) et en

zone spéciale de conservation (directive habitat faune flore). C'est la dernière zone d'expansion naturelle de crue de la Seine aval, la réserve la plus importante d'eau potable pour l'agglomération parisienne et le sud-est de la Seine-et-Marne. Elle protège, épure et filtre les eaux de la Seine et de la nappe phréatique.

Privilégier une solution naturelle

Les avis des parties intéressées à l'enquête, à savoir les associations de propriétaires, la Mission régionale d'autorité environnementale, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN), le Conseil national de la protection de la nature, France Nature Environnement Seine-et-Marne et FNE Île-de-France, s'accordent sur l'inefficacité du projet (une baisse de 60 cm du niveau d'eau après la réalisation des travaux, prévisible pour 2050). L'évaluation de l'impact sur la préservation de la zone humide, celle de la flore et de la faune protégée et celle de la qualité de l'eau, est très insuffisante. Les associations et organismes concernés demandent une étude sur une solution naturelle de l'expansion des crues. Une étude effectuée à la demande de France Nature Environnement Seine-et-Marne en 2015, non retenue par l'EPTB, montrait qu'une solution naturelle permettrait de stocker 80 millions de m³ au lieu de 50 grâce aux casiers.

FNE demande une nouvelle étude sur une solution naturelle d'expansion des eaux. Le CSRPN prône une solution naturelle d'expansion et de stockage pérennes afin de préserver la zone humide. Pour lui le projet bafoue le premier des principes fondamentaux officiels de la préservation de la nature : éviter, réduire, compenser.

► **Jeanne Brune**

LORREZ-LE-BOCAGE PRÉAUX

Trois exploitations agricoles font le choix du bio

► **La demande des consommateurs en produits biologiques est de plus en plus importante. Or, en Île-de-France, seuls 9,4 % des terres sont cultivées en « biologique ». Le sud de la Seine-et-Marne, lui, s'engage fortement dans cette démarche. Exemple à Préaux où trois agriculteurs ont décidé de convertir leurs exploitations conventionnelles pour passer en bio.**

JEAN-MICHEL THIERRY, BERTRAND COLLUMEAU ET PATRICE GRÉGOIRE ont choisi d'abandonner l'agriculture conventionnelle au profit de la bio et ils ont mis en commun leurs réflexions et leur matériel : un bel exemple d'entraide ! Nous avons échangé avec Jean-Michel Thierry ainsi que Bertrand Collumeau. Jean-Michel Thierry a commencé sa conversion à l'agriculture biologique il y a deux ans. Il exploite 200 ha et regrette de ne pas avoir fait cette démarche plus

tôt. « En traditionnel on allait droit dans le mur ! », dit-il. Bertrand Collumeau et Patrice Grégoire, également agriculteurs de la commune, ont aussi sauté le pas. C'est Bertrand Collumeau qui a accepté d'être le porte-parole du groupe et qui nous a accueillis dans sa ferme à Préaux.

Depuis quand êtes-vous installés en tant qu'agriculteurs ?

Nous exploitons une surface de 450 ha avec mon frère Romain depuis 2003.

Nous sommes de la 4^e génération de paysans sur cette exploitation, nos ancêtres ayant démarré en 1929. Nous sommes en GAEC (Groupement d'agriculteurs en commun).

Parallèlement aux cultures, nous avons créé une pension pour une soixantaine de chevaux de propriétaires.

Vous étiez donc des agriculteurs « en conventionnel » et vous vous êtes convertis au bio. Pourquoi cette démarche ?

J'avais déjà fait la démarche de réduire l'usage des produits phytos, accompagné

« Nos motivations : respecter la terre, la nature et ce qu'elle nous offre. »



Photos Bruno Mazodier pour Eau de Paris

par Eau de Paris. Mais j'avais la sensation d'un système à bout de souffle, je portais de plus en plus d'attention à ma terre, pour prendre conscience du fait qu'il fallait la faire vivre car elle est le support des cultures. De plus, nous avons le sentiment de ne pas être reconnus à notre juste valeur et n'oublions pas que les agriculteurs étaient montrés du doigt (victimes d'agri-bashing, ndlr). Nous cultivions des betteraves et des céréales. J'ai ressenti le besoin de donner un nouvel intérêt à mon métier.

Comment avez-vous vécu la conversion en bio ?

C'est un changement total. Il y a des côtés positifs et des aspects plus difficiles à affronter. Se lancer dans le bio, c'est exercer un nouveau métier.

Il a donc fallu « abandonner » une partie de mes connaissances. Je faisais face à une part d'inconnu. Mais revenir aux fondamentaux était très motivant, surtout qu'avec Jean-Michel et Patrice nous avons justement les mêmes motivations. Respecter la terre, la nature et ce qu'elle nous offre, l'eau, l'air, l'humus...

Nous avons aussi bénéficié d'un accompagnement de la Chambre d'agriculture : un technicien est venu nous donner des conseils sur le choix des cultures et sur la réglementation biologique.

En quoi votre métier a-t-il changé ?

Les grandes parcelles sont réduites. Vu que les surfaces sont moins grandes, on diversifie plus les cultures donc les risques. Comme la terre n'a pas reçu de produits chimiques, l'adaptation à d'autres cultures est plus facile et les conditions climatiques ont moins d'impact.

Nous avons introduit la luzerne et cultivons en bio du blé, du soja, du tournesol, du maïs.

Travaillez-vous ensemble, avec Jean-Michel Thierry et Patrice Grégoire ?

Oui et c'est une chance d'être à trois dans



Jean-Michel Thierry et son fils

« Ce qui est bien, c'est que des jeunes, derrière nous, veulent être paysans. »

la même démarche ! Nous avons pu mutualiser les nouveaux investissements, acheter du matériel que nous partageons et utilisons à tour de rôle comme une houe rotative, une écimeuse ou une bineuse. Notre peur est d'être dépassés par l'enherbement, d'où l'intérêt d'avoir

acheté des équipements en commun. Les adventices ou mauvaises herbes entrent en concurrence avec les cultures au détriment de celles-ci puisant l'eau et les nutriments. On peut échanger sur les techniques à employer, partager l'expérience de chacun et trouver des débouchés pour les récoltes.

Quels sont vos débouchés ?

Avant de parler de débouchés, il faut pouvoir stocker notre récolte. Et là, nous avons encore pu bénéficier d'un partenariat avec Eau de Paris pour la construction d'un silo dans la coopérative Terres Bocage Gâtinais (TBG) à Égreville. Le bio ne doit pas être en contact avec le conventionnel, bien entendu. Récemment, nous avons eu des échanges avec une société de plantes médicinales de Milly-la-Forêt ; nous envisageons d'en cultiver dès 2021. Les moulins d'Île-de-France font la démarche de se fournir en blé localement, c'est un réseau demandeur et il y a beaucoup de meuniers dans notre région.

« En bio, on peut changer son fusil d'épaule plus facilement pour l'assolement (succession des cultures), commente par ailleurs Jean-Michel Thierry. Ce qui est bien, c'est que l'on a des jeunes derrière nous qui veulent être paysans. On constate que la conversion facilite les transmissions. De plus, les études en lycée >>>

Les étapes de la conversion au bio

La conversion d'une exploitation conventionnelle en biologique se fait en trois ans.

ANNÉE 1 : l'agriculteur dépose un dossier de demande de conversion en agriculture biologique auprès d'un organisme certificateur. Celui-ci détermine une date à partir de laquelle il ne pourra plus utiliser de produits chimiques de synthèse. Les récoltes de l'année 1 sont maintenues dans le circuit conventionnel. La baisse de rendement est compensée par des subventions (financeurs : Europe, État, Agences de l'Eau...).

ANNÉE 2 : la récolte – blé, triticale (céréale hybride entre le seigle et le blé), pois, féverole, orge... – entre dans le circuit de l'alimentation animale. Il est autorisé d'en incorporer 50 % au maximum dans la nourriture.

ANNÉE 3 : la production obtient le label biologique.

» agricole ouvrent désormais une large place à la culture biologique, ce qui incite les jeunes à s'installer en bio. »

« Maintenant, en tête d'assolement (enchaînement de cultures), on introduit la luzerne, poursuit-il. La luzerne est une manière d'apporter de l'azote pour nourrir les sols qui vont être emblavés. On laisse la luzerne pendant deux ou trois ans et on fauche trois à quatre fois par an. Soit la luzerne est broyée et reste sur place – ce qui réduit le stock de mauvaises herbes dans le sol –, soit elle est déshydratée dans une usine à Pithiviers afin de fabriquer des granulés pour l'alimentation animale. Ensuite il est possible de semer du blé ou d'autres céréales, puis du soja ou des lentilles ».

▮ **Henri Doublier, Véronique Greillot et Dominique Nanty**



Protéger les sources et les cours d'eau : une priorité pour Eau de Paris

« **EAU DE PARIS EST UN OPÉRATEUR PUBLIC** en charge de la production et de la distribution de l'eau dans Paris », explique Marion Pavy, responsable pôle Agriculture et Territoire à Eau de Paris.

« L'entreprise gère l'ensemble du circuit de l'eau depuis le captage jusqu'aux robinets. L'eau des sources du sud Seine-et-Marne est traitée à Sorques. Dans notre région, il existe des zones d'infiltration rapide (engouffrements) vers les

nappes. On peut alors retrouver aux sources des molécules appliquées quelques jours auparavant. C'est pourquoi il est très important de protéger les sources.

« L'Agence régionale de santé (ARS) effectue des analyses mensuelles et la teneur en nitrate est surveillée constamment et automatiquement. Lorsque les agriculteurs n'utilisent plus de produits phytosanitaires, les sources de captage sont moins polluées de même que les cours d'eau.

« En 2020, Eau de Paris a lancé un dispositif d'aides financières* pour les agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau (voir article page 5). C'est un système gagnant/gagnant. Eau de Paris a également participé, avec l'Agence de l'eau, à la création du silo biologique d'Égreville. » ▮

* En bénéficieront les trois céréaliers du secteur du Lunain qui apparaissent dans l'article ci-contre.

VOULX À 15 ans ils agissent et donnent l'exemple

QUI OSE ENCORE DIRE que la sagesse vient avec l'âge ? En créant La Brigade de la nature (BDN), « Les Lucas », deux garçons de 15 ans copains de collège, apportent la preuve que la valeur n'attend pas le nombre des années. Ils ont su donner aux adultes l'envie et la motivation de préserver l'environnement et, grâce à leurs actions, leur courage, leur altruisme, ils ont impulsé le désir de prendre les choses en main, de faire bouger les esprits.

Tout a commencé le 11 octobre 2019 avec une première opération : ramasser les mégots sur les trottoirs, ce qui a déclenché une prise de conscience. Puis, ils ont organisé avec succès un nettoyage du village en faisant une chasse aux trésors ; à partir de vieilles photos de Voulx, il fallait retrouver le lieu et le nettoyer. Les commerçants les ont soutenus en offrant des récompenses aux gagnants.

Lorsque le coronavirus a envahi nos vies, ils ont su fédérer des petites mains couturières pour fabriquer des masques de coton qu'ils

ont donnés aux personnes qui en avaient besoin et qu'ils ont apportés à ceux qui ne pouvaient pas se déplacer. Voulx, Thoury-Ferrottes et Blennes les ont accueillis chaleureusement sur leurs marchés où ils ont distribué 500 masques gratuits.

Nous sommes fiers, nous Voulxois, d'avoir dans notre village La Brigade de la Nature, nous souhaitons que d'autres jeunes et moins

jeunes la rejoignent pour que demain soit plus propre, plus respectueux, et nous partageons leur devise : « Nous pouvons faire le maximum, mais nous ne pouvons pas faire l'impossible ».

▮ **Françoise André**

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page Facebook : Brigade de la nature.



La vérité sur les plastiques jetables

1 Les sacs dits « biodégradables »

Au rayon fruits et légumes, nous trouvons des sacs d'apparence plastique avec la mention « biodégradable et compostable ». Derrière cette appellation écologique se cache une réalité moins verte.

Les sacs bioplastiques sont composés de matières végétales ET de matières plastiques d'origine pétrochimique. Il reste donc du plastique qui se dégrade (ou pas) en minuscules particules insidieuses.

Il est d'ailleurs noté : « Ce sac peut être utilisé pour la collecte séparée des biodéchets. » C'est-à-dire qu'ils sont compostables uniquement selon une méthode industrielle. Il ne faut pas les mettre dans un bac à compost domestique.

2 Le plastique à usage unique : pas fantastique

Au 1^{er} janvier 2020 l'article L. 541-15-10 du Code de l'environnement mettait fin à la « mise à disposition des produits plastiques à usage unique, pour les gobelets, verres, assiettes jetables... » Au 1^{er} janvier 2021, il en ira de même pour « les pailles, couverts, bâtonnets mélangeurs... »

Or, des enseignes comme Carrefour, Leclerc, Intermarché, Leader Price... continuent de proposer des articles en plastique estampillés de la mention « réutilisables » assortie d'une promesse : « jusqu'à 20 lavages en lave-vaisselle ». Belle entourloupe d'un marketing agressif et malhonnête. L'associa-

tion ZéroWaste a pris les distributeurs au mot : dès le premier cycle les ustensiles sont ressortis ondulés ou cabossés ! Encore du plastique non recyclable qui finira dans les poubelles.

3 Trop de flou sur le bambou

La tendance pourrait orienter vers ces jolis contenants version naturelle en bambou. Hélas, plusieurs séries ont été rappelées par la Répression des fraudes qui pointe une « migration de composants dans les aliments et un risque chimique ».

Nombre de ces articles ne contiennent que des fibres ou de la poudre

de bambou mélangées à une résine de mélamine-formaldéhyde. La mélamine est toxique pour les reins et le formaldéhyde reconnu cancérigène. Restons vigilants avec l'utilisation de ces produits. Pour un pique-nique, on peut s'équiper d'assiettes en carton et de verres en plastique rigide de type Écocup.

4 Les sacs poubelles

Les sacs poubelles en plastique noir, surtout destinés aux ordures ménagères, portent des inscriptions de type NF. Ces logos, loin d'être une garantie éco-responsable, renseignent sur leur pro-

cessus de fabrication. Leur composition, leur manipulation ne sont pas dangereuses pour l'homme.

Une fois collectés par les ripeurs – ceux qui, à l'arrière du camion collecteur, se chargent de cette tâche –, les sacs transiteront par un quai de transfert. Ensuite, leurs contenants ne seront plus triés et ne donneront lieu à aucun contact humain. Douç l'importance de bien fermer ses poubelles pour faciliter leur traitement et assurer l'hygiène et la santé des ripeurs. D'autant plus en période de pandémie !

Le transport sera optimisé vers un véhicule de plus grande contenance qui les acheminera vers l'usine d'incinération.

Tous les sacs plastique peuvent être incinérés. Inutile de s'interroger sur leur impact environnemental lorsqu'ils sont collectés par les services compétents. Sachons que les incinérateurs génèrent chaleur et électricité – on parle de cogénération – réinjectées dans des bâtiments à des fins énergétiques comme le chauffage. Dans notre région, ils se trouvent à Vaux-le-Pénail, Pithiviers et Monttereau.

Pour mémoire, les bacs jaunes ne reçoivent pas les sacs avec mention « biodégradable ». Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas et le meilleur sac est celui que l'on réutilise !

► Dominique Nanty

Article réalisé avec l'aimable concours de Virginie Roublin, directrice générale des services, et Jennifer Dos Santos, chargée de communication, au Smictom de la région de Fontainebleau.

À composter ou non ?

On trouve souvent des sacs plastique « biodégradables » ou « compostables » dans les composteurs domestiques. Pour qu'ils soient bien compostables, ils doivent être certifiés et comporter les logos suivants qui sont les seuls valables en Europe. Mais attention ! Il reste une distinction à faire.



• **LOGO OK COMPOST** : un emballage ou produit muni de ce label est garanti biodégradable en installation industrielle de compostage. Ceci s'applique à tous les composants, encres et additifs. Il ne faut donc pas mettre ce type d'emballage ou de produit dans les bacs à compost domestique.

• **LOGO OK COMPOST HOME** : cette certification garantit la biodégradation intégrale, même dans le compost de votre jardin. Mais votre tas de compost comporte un volume plutôt restreint de déchets ; la température y est moins élevée et moins constante que dans un environnement de compostage industriel. C'est pourquoi le compostage en jardin est un processus plus difficile, plus lent.

Mieux vaut ne pas mettre au compost ce type de déchets.



L'agroécologie n'est pas UNE solution, c'est LA SEULE

J'ai écouté récemment une conférence très intéressante de Bruno Parmentier, ingénieur des mines, écologiste et conférencier. C'était enthousiasmant ! Voilà ce que j'en ai retenu.

REGARDONS LES CHIFFRES.

En 1900 : 1,8 milliard d'habitants, 800 millions ont faim.

En 1950 : 2,8 milliards d'habitants, 800 millions ont faim.

En 2000 : 5,3 milliards d'habitants, 800 millions ont faim...

Quel que soit le nombre d'habitants sur Terre, il y a toujours huit cents millions de gens qui ont faim, mais la géographie de la faim change : désormais, la faim se concentre en Afrique subsaharienne, en Afrique noire et dans la péninsule indo-pakistanaise.

Partout ailleurs, à des degrés divers, c'est le problème de la malnutrition qui touche une personne sur trois dans le monde :

- les gens qui ne mangent qu'une seule denrée (riz, manioc) et manquent de vitamines et de protéines ;

- les gens qui mangent de plus en plus mal, d'où des problèmes d'obésité ;

- en France, on mange mieux qu'ailleurs, il y a moins d'obèses, mais la « malbouffe » s'est installée. On ne meurt plus de faim mais des maladies modernes.

Travail de « bêtes »

Il est évident que l'agriculture moderne est arrivée au bout de ce qu'elle pouvait faire ; le pétrole et le gaz commencent à manquer,

les engrais et les pesticides ont appauvri les sols, la déforestation est dramatique et surtout, il faut sauver la planète. Il va falloir produire plus avec moins.

Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'on ne connaît que 10 % des êtres vivants, notamment des « petites bêtes ».

Sait-on que dans 1 gramme de terre végétale il y a 4 000 espèces de bactéries et 2 000 espèces de champignons ? Sous 1 m² de sol il y a 230 millions d'êtres vivants. Il faut donc limiter le labour et arrêter tous les « -cides » (herbicides, fongicides, insecticides).

Il faut couvrir nos champs de plantes qui s'aident à pousser les unes les autres, fixent le carbone et l'azote et fabriquent la matière végétale, mettre ensemble des plantes à racines profondes avec des plantes à racines superficielles,

utiliser des plantes qui éloignent les insectes. Depuis 3 000 ans, on fait la guerre aux « mauvaises herbes » alors qu'elles ont bien des qualités et peuvent servir d'herbicides. L'avenir sera de cultiver nos engrais, cultiver nos herbicides et élever nos insecticides. On est à l'an 1 de l'agriculture. On va enfin faire connaissance avec l'infiniment petit. L'avenir de l'agriculture n'est pas de tout labourer et de tout détruire, c'est d'aider les « bêtes » à faire leur travail de « bêtes ».

Consommer autrement

Avant, les chercheurs cherchaient dans le chimique. Aujourd'hui, avec les découvertes récentes, ils se mettent à chercher dans l'agroécologie.

Pendant des années, on a payé les agriculteurs pour éliminer les haies dans leurs champs.

Dans certaines zones agricoles, il n'y a plus d'arbres. Maintenant on replante des haies et on s'aperçoit que les arbres trouvent les éléments nutritifs à 5 ou 6 mètres de

profondeur et qu'ils hébergent la biodiversité.

L'impératif actuel est de mettre en place les politiques permettant de nourrir l'humanité, car c'est dans les pays où l'on mange mal ou pas assez que les effets délétères du changement climatique se feront le plus sentir. Cela exige un **changement de nos modes de consommation.**

Le Français consommait :

- en 1930, 30 kilos de viande et 30 litres de lait ;

- en 1980, 80 kilos de viande et 80 litres de lait ;

- en 2000, 100 kilos de viande et 100 litres de lait.

On s'aperçoit aujourd'hui qu'on doit manger beaucoup moins de viande dans les pays où on en mange trop. Car il faut :

- de 3 à 5 kilos de végétaux pour faire 1 kilo de poulet ;

- de 4 à 6 kilos de végétaux pour faire 1 kilo de porc ;

- 12 kilos de végétaux pour faire 1 kilo de bœuf.

D'où l'impératif dans les pays riches de diminuer la consommation de protéines animales et de manger davantage de protéines végétales, pour qu'en Afrique, on puisse manger de la viande au moins une fois par semaine.

L'agroécologie n'est pas une solution, c'est la seule.

Passer d'un modèle mortifère à un nouveau modèle qui va régénérer la biodiversité, la qualité de l'eau, les écosystèmes, la santé, l'emploi est un projet enthousiasmant et nécessaire.

Il faut poser cela comme une priorité absolue ! Mais en est-ce une ?

▮ **Josette Leclerc**



Charte de bon voisinage : donnons notre avis



Qui n'a pas souhaité respirer le bon air de la campagne ! Mais le territoire est partagé par différents intervenants, habitants, promeneurs et agriculteurs. Chacun aborde l'espace avec ses propres exigences. Il faut donc en débattre.

P **ARMI LES SUJETS** de litige entre agriculteurs et riverains figurent les épandages dans les champs de différentes substances, pas toujours sympathiques. Un groupe de randonneurs peut ainsi croiser un agriculteur vêtu d'une combinaison l'isolant du nuage du produit qu'il répand au bord des chemins. Et le port de Beyrouth est meurtri par l'explosion d'un dépôt de nitrate d'ammonium, comme le fut en son temps Toulouse par l'explosion d'AZF. Un article du *Parisien** nous rappelle utilement que des dépôts de cet engrais existent dans de nombreuses fermes de Seine-et-Marne.

Des règles « élastiques »

Aussi les riverains sont-ils attentifs aux produits répandus et souhaitent-ils être informés. Notamment au cas où ces produits seraient nocifs pour eux-mêmes,

les enfants, ou même simplement les animaux (sauvages et domestiques). Ces informations permettraient ainsi de vérifier le respect des règles (même minimales) en la matière, tel que le non-épandage à proximité des cours d'eau, en cas de vent ou la distance minimale des habitations de 20 mètres pour les produits les plus dangereux et de 10 mètres pour les autres.

Conscients des réactions des riverains, **les agriculteurs-épandeurs** ne veulent cependant pas d'une réglementation. Ils **souhaitent s'engager à travers une « charte de voisinage »**, dont la version Seine-et-Marnaise était soumise à enquête publique en juin 2020. Par les chartes, les agriculteurs s'engagent à respecter la législation (!), mais sans plus. En retour, la distance de 10 mètres peut même se réduire à 5 mètres ! En tant qu'association environne-

mentale, France Nature Environnement Seine-et-Marne (à laquelle EBG est affilié) est intervenue pour demander au contraire d'aller plus loin. C'est d'abord l'exigence de la transparence : les habitants doivent savoir le nom et la composition exacte des produits qu'ils pourraient inhaler.

Indispensable transparence

Les pesticides qui sont épandus sont des mélanges de plusieurs substances actives à différentes concentrations.

Ces mélanges portent des noms commerciaux différents suivant les fabricants.

Seul le nom exact d'un mélange donné permet d'avoir connaissance, en se reportant à la base de données EPHY (le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages, des matières fertilisantes et des supports de culture autorisés en France), de la composition du mélange et de sa classification. Il est alors possible de vérifier les dangers et les risques inhérents à chaque formulation, ainsi que les recommandations d'usage.

FNE Seine-et-Marne demande

Épandage de produits phytosanitaires dans les champs. Les riverains veulent être informés.

que les résidents des zones d'habitation, mais aussi toutes les personnes pouvant être présentes durant l'épandage ou dans les jours suivant celui-ci, aient le droit de pouvoir s'informer sur les produits déversés dans l'environnement, produits avec lesquels elles ont pu être contactées ou qu'elles ont pu inhaler, de façon ponctuelle ou répétée. Il s'agit là d'un vrai risque sanitaire et environnemental qui nécessite une totale transparence.

Une mesure de bon sens serait donc que le maire soit systématiquement averti des produits répandus, de leur composition, des lieux et conditions d'épandage. Les registres d'utilisation des traitements phytosanitaires (actuellement de simples cahiers tenus par les agriculteurs) doivent être publics.

► **Louis-Marie Barnier**

* *Le Parisien*, « Nitrate d'ammonium, cet "explosif occasionnel" est stocké un peu partout », 31 août 2020.

La 5G fait des vagues



LA 5G, CE SONT DES CHAMPS DE RADIOFRÉQUENCES électromagnétiques du même type que celles de la 2G, la 3G et la 4G ; ces dernières sont des basses fréquences, ayant pour propriété de traverser facilement les bâtiments. Ce n'est pas le cas de la 5G qui est constituée de hautes fréquences. Les nouvelles fréquences devront donc être combinées aux anciennes. La 5G présente néanmoins des qualités intéressantes notamment l'industrie : un débit très important, un délai de transit (latence) réduit de dix fois, des connexions instantanées, multipliées par dix. Elle devrait permettre le développement de l'automatisation, du pilotage à distance. Pour les usagers, elle faciliterait les téléchargements très rapides en haute définition et le développement de l'utilisation de la domotique. En France, aucun opérateur n'a de réseau 5G à ce jour. L'attribution des réseaux par enchère

a débuté en septembre et s'échelonne jusqu'à fin 2020. Concernant les risques pour la santé, les radiofréquences déjà utilisées sont classées par le CIRC* en 2 B comme cancérigènes possibles. Des valeurs limites d'exposition du public existent déjà. Une évaluation réelle de la 5G ne sera possible qu'après son déploiement. Le gouvernement a demandé un rapport qui lui a été remis le 8 septembre. Ce rapport précise qu'il n'y a pas d'effets néfastes avérés à court terme en dessous des valeurs limites recommandées pour l'exposition aux ondes électromagnétiques. Mais il n'est qu'une projection. Cette absence d'évaluation et par conséquent de connaissance des risques réels pour la santé et l'environnement entraîne une opposition contre le déploiement de cette nouvelle technologie. **La convention citoyenne pour le climat aurait souhaité un moratoire** pour permettre de

Publicité à Paris, l'été dernier. Parés pour le gaspillage d'énergie ?

les déterminer. Cette demande n'a pas été acceptée par le gouvernement. Les organisations écologiques craignent, en plus des risques pour la santé, une explosion de la consommation électrique et la production de gaz à effet de serre. La 5G est également perçue comme un symbole de la course à la consommation (elle exige entre autres d'acheter un nouveau Smartphone), une technologie inutile, un risque accru pour la collecte des données personnelles. Europe Écologie Les Verts préfère attendre, pour se prononcer, les conclusions de l'évaluation de l'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail, fin 2021.

JD Jeanne Brune

* Centre international de recherche sur le cancer.

Très légère avancée de la législation française en ce qui concerne le commerce des semences dites « paysannes ».

En effet, un décret paru au *Journal Officiel* le 11 juin 2020 autorise la commercialisation de ces dernières auprès des jardiniers amateurs. Les professionnels continueront, eux, d'être soumis au dictat du sacrosaint catalogue officiel des semences. Cette nouvelle législation n'a été possible qu'après plusieurs épisodes juridiques entre l'Assemblée nationale et le Conseil constitutionnel. Pris par surprise, les gros semenciers ont aussitôt réagi et mobilisé leurs lobbyistes auprès des autorités de Bruxelles afin de colmater cette minuscule brèche apparue dans leur juteux monopole. Non qu'elle lèse profondément leurs intérêts financiers mais craignant, sans doute, de la voir peu à peu s'agrandir sous la pression croissante des écologistes. Les technocrates européens iront-ils jusqu'à entreprendre une action contre la décision française ?
Affaire à suivre !

JD Jean-Claude Larssonneur

